



Pays  
de  
Grasse  
communauté  
d'agglomération



# GUIDE du tri du Pays de Grasse





## Jérôme VIAUD

Maire de Grasse  
Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes  
Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

**D**epuis 2014, portés par la politique engagée et ambitieuse conduite par notre Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, nous démontrons que nous sommes capables de réaliser de grandes choses ensemble pour notre environnement. Extension des consignes de tri du plastique à tous les emballages, territoire pilote « Cliiink » à deux reprises pour la récompense du geste de tri du verre et du plastique, détournement de nos déchets alimentaires des ordures ménagères par le développement du compostage domestique et collectif, verdissement du service public de collecte par l'utilisation de camions alimentés au biocarburant et à l'électricité, animation au quotidien d'une démarche de prévention des déchets à travers notre équipe des ambassadeurs du tri, lutte active contre l'incivisme sur la voie publique par le renforcement de la vidéosurveillance... les exemples ne manquent pas pour illustrer la ferveur collective qui anime nos citoyens et qui s'inscrit pleinement dans notre projet de territoire ! Dans ce défi permanent de la transition écologique et de la maîtrise de la dépense publique, l'acte de tri au quotidien demeure la solution la plus efficace. Répondre à toutes vos interrogations sur la gestion des déchets et devenir votre meilleur allié dans votre démarche vertueuse et éco-citoyenne, voilà les raisons pour lesquelles ce guide du tri a été conçu. Ensemble, poursuivons nos efforts vers un territoire d'excellence et léguons à nos enfants dans les meilleures conditions notre planète si exceptionnelle.



## Les EMBALLAGES MÉNAGERS



**BOUTEILLES et FLAONS en PLASTIQUE\***  
\*avec leur bouchon



**TOUS les EMBALLAGES PLASTIQUES\***  
et les **BARQUETTES POLYSTYRÈNES\***  
\*bien dissocier les films de leur barquette



**EMBALLAGES en MÉTAL**



**BRIQUES ALIMENTAIRES**



Petits **EMBALLAGES en CARTON**









Je les **DÉPOSE**  
vidés, en vrac et non emboîtés :



 Pour que votre tri sélectif **SOIT COLLECTÉ,**  
**NE JAMAIS** déposer ce type de déchets !

 <b>SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES</b> <small>» DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES</small>	 <b>PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES</b> <small>» EN DÉCHÈTERIE</small>	 <b>CAGETTES</b> <small>» EN DÉCHÈTERIE</small>
 <b>VERRE</b> <small>» DANS LES BORNES ET COLONNES VERTES</small>	 <b>MASQUES<sup>(1)</sup> ET DÉCHETS MÉDICAUX<sup>(2)</sup></b> <small>» <sup>(1)</sup>DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES » <sup>(2)</sup> EN PHARMACIE</small>	 <b>OBJETS PLASTIQUES ET MÉTALLIQUES</b> <small>» EN DÉCHÈTERIE</small>
 <b>PILES ET BATTERIES</b> <small>» EN DÉCHÈTERIE » CHEZ UN REVENDEUR</small>	 <b>BONBONNES ET CARTOUCHES DE GAZ</b> <small>» EN DÉCHÈTERIE</small>	 <b>CARTONS INDUSTRIELS &amp; POLYSTYRÈNE</b> <small>» EN DÉCHÈTERIE</small>

**LA PRÉSENCE DE CES ERREURS DANS LE TRI SÉLECTIF CAUSE :**

-  La saturation du centre de tri,
-  La pollution du gisement du tri sélectif,
-  Des risques d'explosion et de départ de feux,
-  La mise en danger du personnel de collecte et de tri,
-  La détérioration du matériel de collecte et de tri,
-  Le surcoût de leur traitement en ordures ménagères.

[ La 2<sup>ÈME</sup> VIE des EMBALLAGES MÉNAGERS ]

<p>27 </p>	<p>→</p>	 <b>[MAIS AUSSI]</b> oreillers, peluches, bouteilles, ...
<p>450 </p>	<p>→</p>	 <b>[MAIS AUSSI]</b> sièges auto, peluches, bouteilles, ...
<p>3 </p>	<p>→</p>	 <b>[MAIS AUSSI]</b> boîtes à œufs, journaux, cartons, ...
<p>6 </p>	<p>→</p>	 <b>[MAIS AUSSI]</b> paquets de mouchoirs, papier cadeaux, ...
<p>575 </p>	<p>→</p>	 <b>[MAIS AUSSI]</b> pièces auto, boules de pétanque, fer à repasser, ...
<p>114 </p>	<p>→</p>	 <b>[MAIS AUSSI]</b> vélos, chaises, machine à laver, ...
<p>1 </p>	<p>→</p>	 <b>[MAIS AUSSI]</b> des Euros reversés pour la recherche contre le cancer !



## Les PAPIERS



Les **JOURNAUX & MAGAZINES**



Les **ANNUAIRES & CATALOGUES**



Le **PAPIER CADEAU**



Les **ENVELOPPES & PAPIERS imprimés**



Les **PROSPECTUS**



Les **LIVRES**

Je les **DÉPOSE :**



**NE JAMAIS déposer :**



! Pour les communes qui ne disposent pas de conteneurs spécifiques pour le papier, je le dépose avec mes emballages ménagers.

6



## Le VERRE



Les **BOUTEILLES\***  
\*avec leur bouchon en métal



Les **FLAONS, POTS et BOCAUX\***  
\*avec leur couvercle en métal



Je les **DÉPOSE :**

+ Quand je trie le verre,

➤ **JE GAGNE**  
des réductions avec **cliink**

Le Pays de Grasse a équipé 150 colonnes à verre de son territoire du dispositif connecté CLIIINK. Récupérez votre badge dans votre mairie puis recyclez votre verre pour cumuler des points à convertir en bons d'achats chez vos commerces locaux préférés !

[WWW.CLIINK.FR](http://WWW.CLIINK.FR)

➤ **JE FINANCE**  
la Recherche contre le cancer !

En triant le verre, vous participez au financement de la Recherche contre le cancer et l'aide aux malades du département des Alpes-Maritimes. Le Pays de Grasse reverse 3,05€ pour chaque tonne de verre que vous recyclez !



7



## Les DÉCHETS ORGANIQUES



Les DÉCHETS de JARDIN



Les DÉCHETS de CUISINE



Certains DÉCHETS MÉNAGERS

J'habite en maison,

### > Je COMPOSTE !

Installez votre composteur à l'ombre dans votre jardin et déposez-y vos déchets organiques. Après décomposition, vous obtenez en quelques mois un amendement 100% naturel pour vos plantations.

J'habite en appartement,

### > Je LOMBRICOMPOSTE !

Installez votre lombricomposteur dans votre cuisine (ou balcon, cave...) et déposez-y vos déchets organiques. Après décomposition, vous obtenez en quelques semaines un amendement solide et un amendement liquide 100% naturel pour vos plantations.

LE PAYS DE GRASSE VOUS MET GRATUITEMENT À DISPOSITION L'UN DE CES DEUX DISPOSITIFS DE RECYCLAGE :



J'habite les 3 communes de la Vallée de la Siagne :

**Auribeau-sur-Siagne - La Roquette-sur-Siagne - Pégomas**

> J'ai été équipé individuellement  
D'UN COMPOSTEUR,



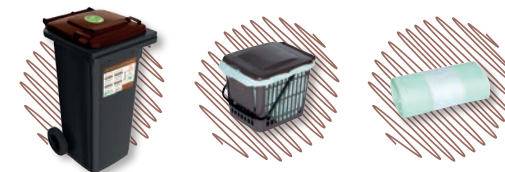
> Je COMPOSTE !

Installez votre composteur à l'ombre dans votre jardin et déposez-y vos déchets organiques. Après décomposition, vous obtenez en quelques mois un amendement 100% naturel pour vos plantations.



> J'ai été équipé individuellement  
D'UN BAC MARRON,  
OU

> Mon local poubelle/  
mon point d'apport  
volontaire a été équipé  
D'UN BAC MARRON,



### Je TRIE MES DÉCHETS ALIMENTAIRES !

Installez votre bio seau dans votre cuisine, disposez dedans un sac compostable puis déversez-y vos déchets organiques pendant plusieurs jours.

Une fois votre sac compostable plein, fermez-le et déposez-le dans votre bac marron, ou dans le bac collectif situé dans votre local poubelle / point d'apport volontaire.

Vos déchets seront valorisés en une nouvelle ressource dans une filière spécifique sous la forme de compost bio.

POUR VOUS PROCURER VOTRE MATÉRIEL DE TRI  
ET POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES :





Les **PILES & petites BATTERIES**



Les **LAMPES usagées & NÉONS**



Les **PILES BOUTONS & CYLINDRIQUES**



Les **ACCUMULATEURS**



Les **NÉONS & TUBES** fluorescents



Les **LAMPES** usagées



Dans les bornes de collecte situées chez les vendeurs de piles, dans les grandes surfaces, dans les points municipaux et dans les établissements scolaires du Pays de Grasse.  
 Trouvez la borne la plus proche :  
[WWW.JERECYCLEMESPILES.COM](http://WWW.JERECYCLEMESPILES.COM)



Dans les bornes de collecte situées chez les vendeurs d'ampoules et dans les grandes surfaces du Pays de Grasse.  
 Trouvez la borne la plus proche :  
[WWW.RECYLUM.COM/GEOLocalISATION](http://WWW.RECYLUM.COM/GEOLocalISATION)

Dans l'une des **8 déchèteries gratuites** situées sur le territoire du Pays de Grasse.  
 > VOIR EN PAGE 14



## Les TEXTILES, linges & CHAUSSURES



Je rentre mon bac une fois collecté

## Les ORDURES MÉNAGÈRES



Les **GRANDS VÊTEMENTS**



Les **PETITS VÊTEMENTS**



Les **PRODUITS d'HYGIÈNE et COSMÉTIQUE** usagés



La **VAISSELLE** jetable



Les **CHAUSSURES\* & ACCESSOIRES**

\*liées par paire



Le **LINGE** de **MAISON**



La **VAISSELLE**



Les **OBJETS** non **RECYCLABLES**

Je les dépose **PROPRES, SECS** et dans un **SAC FERMÉ** :



Dans l'une des **74 bornes de collecte** situées sur le territoire du Pays de Grasse :



12

→ Les vêtements, linge de maison et chaussures déposés seront reportés ou recyclés !

→ Plus d'infos sur le devenir du linge et des textiles : <https://refashion.fr/citoyen/>

Je les enferme **DANS UN SAC** d'une capacité de **80L maximum**



Je les **DÉPOSE** :



13

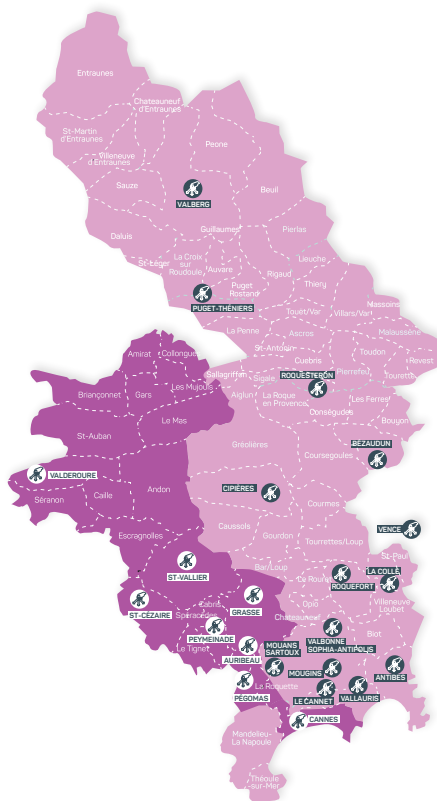


## Les DÉCHETS SPÉCIAUX

Afin de gérer les déchets ménagers dits « spéciaux », les déchèteries sont le **complément indispensable à la collecte sélective** des déchets ménagers ordinaires, en offrant aux habitants une solution d'élimination **adaptée et respectueuse de notre environnement**.

Le Pôle Métropolitain CAP AZUR vous ouvre ainsi les portes **d'un réseau gratuit de 21 déchèteries**, qui s'étend sur 86 communes et **regroupe les territoires de 4 communautés d'agglomération** : Pays de Grasse (CAPG), Cannes Pays de Lérins (CAPL), Sophia-Antipolis (CASA) et Alpes d'Azur (CCAA).

**Le SMED et UNIVALOM sont les deux syndicats en charge de la gestion des déchèteries** et du traitement des déchets collectés, qui ont accepté de **mutualiser les conditions d'accès aux 21 déchèteries** de leur territoire.



Territoire d'UNIVALOM



Territoire du SMED

## [ Les DÉCHÈTERIES sur le PAYS DE GRASSE ]

### AURIBEAU-SUR-SIAGNE\*

Du lundi au samedi  
8h00-11h45/14h00-16h45  
Quartier des Roumiguières  
Route de Pégomas  
04 93 70 26 56

### PÉGOMAS\*

Du lundi au samedi  
8h-0011h45/14h00-16h45  
Quartier « La Fénerie »  
Route de la Fénerie  
04 93 40 73 84

### GRASSE\*

Du lundi au samedi  
8h00-11h45/14h00-16h45  
Route de la Marigarde  
04 93 77 64 97

### MOUANS-SARTOUX\*\*

Du lundi au samedi  
8h00-11h45/14h00-16h45  
Quartier «Les Défends»  
Route de Pégomas  
04 92 28 55 80

### PEYMEINADE\*

Du lundi au samedi  
8h00-11h45/14h00-16h45  
Quartier Picourenc  
Chemin des Maures et des Adrets  
04 93 09 93 64

### SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE\*

Du lundi au samedi  
8h00-11h45/14h00-16h45  
Quartier «Le Brusquet»  
CD 113  
04 93 09 67 35

### SAINT-VALLIER-DE-THIEY\*

Du lundi au samedi  
8h00-11h45/14h00-16h45  
Quartier «Degoutay» -  
Route de St-Cézaire  
04 93 09 92 20

### VALDEROURE\*

Le lundi, mardi, mercredi, vendredi  
8h00-12h00/14h00-17h00  
Le jeudi de 8h00 à 12h00 - le samedi de 9h 00 à 12h00  
Quartier «Malamaire» - D 2211  
04 93 09 92 20

\* Déchèterie gérée par le SMED 06

\*\* Déchèterie gérée par UNIVALOM

## [ Les CONDITIONS d'ACCÈS ]



Accès et dépôt **gratuits pour les particuliers** résidant sur l'une des 86 communes des 4 territoires.



Obligation de **s'inscrire au préalable pour obtenir son badge d'accès**. Formulaire à remplir en déchèterie ou sur les sites internet du SMED et d'UNIVALOM + justificatifs d'identité, de domiciliation et/ou d'activité professionnelle à fournir.



Dépôt jusqu'à **1,5 tonne par an et par foyer sur l'ensemble du réseau des déchèteries**. Au-delà, le dépôt est facturé suivant une grille tarifaire.





## [ Les DÉCHETS acceptés ]



 Canapé, matelas	 Métaux	 Cartons	 Pneus (4 par an et par foyer)	 Mobilier
 Gravats propres et gravats sales	 Déchets verts	 Verre plat	 Lampes usagées	 Bois
 Vêtements et textiles	 Tapis et moquettes	 Déchets électriques et électroniques	 Piles et batteries	 Bouteilles de gaz (1 par an et par foyer)
 Huiles de vidange et de friture	 Peintures	 Hydrocarbures et pétrole	 Radiographies	 Aérosols, pesticides...

+ Tous les produits portant ces symboles d'avertissement :




 Explosifs	 Déchets radioactifs	 Ordures ménagères	 Amiante	 Médicaments	 Déchets provenant des cimetières
 Bois traité	 Déchets DASRI <small>Déchets d'activités de soins anatomiques à risque</small>	 Cadavres d'animaux	 Boues	 Déchets non manipulables	 Traverses chemin de fer
 Bouteilles gaz (type acétylène)	 Fusées détresse	 Déchets dangereux pour l'environnement <small>autres que les déchets ménagers spécifiques</small>	 Algues	 Goudron	 Troncs palmiers

→ Liste non limitative. L'agent de déchèterie est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger.

## [ La SECONDE VIE des DÉCHETS ]

Avant de vous rendre en déchèterie, nous vous invitons à adopter de nouveaux réflexes avec 3 autres possibilités :



### [ RÉPARER ]

Pour arrêter la mauvaise habitude de jeter dès qu'un objet tombe en panne ou se casse.

Prolongeons la durée de vie de nos objets !



### [ RÉUTILISER ]

pour permettre à un objet d'être utilisé à nouveau en le détournant de son usage initial.

Faites preuve de créativité grâce à l'upcycling !



### [ DONNER ]

à un particulier ou une association, faire du troc ou de la vente d'occasion pour réduire ses déchets en faisant plaisir à autrui.

Les repreneurs sont nombreux !

➤ Pour votre gros électroménager : [www.JeDonneMonElectromenager.fr](http://www.JeDonneMonElectromenager.fr)

Le Pays de Grasse en partenariat avec le SMED et l'éco-organisme ecosystem, propose pour tous les particuliers un tout nouveau service de collecte du gros électroménager directement à domicile.

Une douzaine de familles d'appareils acceptées : réfrigérateur standard et américain, lave-linge, lave-vaisselle, four et micro-ondes, cave à vin, congélateur, cuisinière (avec foyers électriques, gaz, induction ou vitrocéramique), hotte aspirante, plaque de cuisson, sèche-linge.

- ✓ Collecte directement à domicile.
- ✓ Service gratuit.
- ✓ Sous 72h.
- ✓ Sur rendez-vous.

Prendre rendez-vous : [je donne mon electromenager.fr](http://je donne mon electromenager.fr)

En partenariat avec **ecosystem**  
recycler c'est protéger.

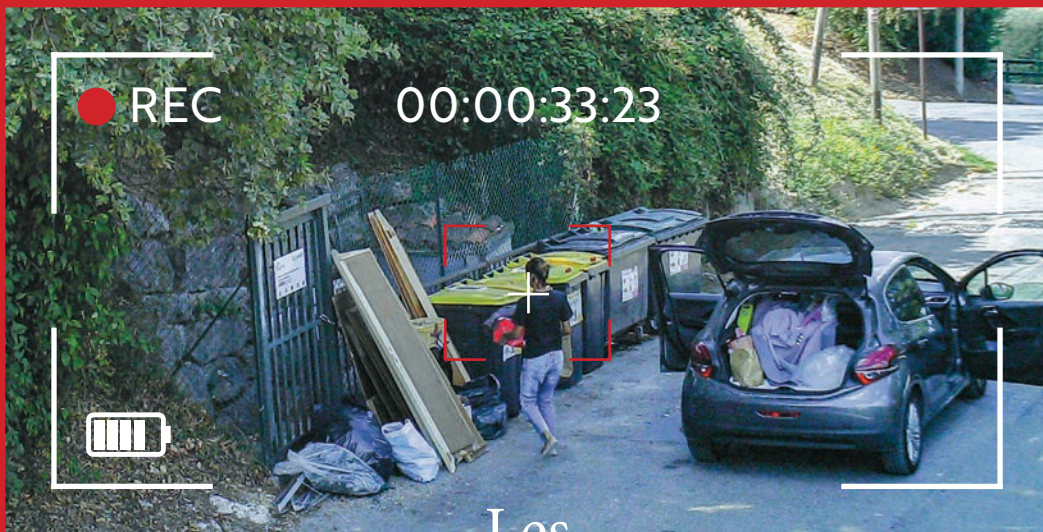
➤ Pour vos déchets de jardins : [www.Boursovert.org](http://www.Boursovert.org)

Le Pays de Grasse en partenariat avec le SMED soutient la plateforme locale Bourso'Vert qui s'adresse à tous les jardiniers particuliers ou professionnels produisant des résidus d'entretien de jardins/d'espaces verts, ou pour toute personne à la recherche de broyat, paille, sciure, copeaux de bois ou bois de chauffe.

Déposez une offre pour faire don des matières végétales et naturelles que vous n'utilisez pas : broyat, paille, sciure, copeaux de bois, bois de chauffe, tailles d'arbustes, compost, fumier...

- ✓ Particuliers et professionnels.
- ✓ Récupérer/donner de la matière organique.
- ✓ Plateforme gratuite.

Déposer une annonce : [BoursOVert.org](http://BoursOVert.org)



## Les DÉPÔTS SAUVAGES

### ! LORSQUE VOUS ABANDONNEZ UN DÉCHET SUR LA VOIE PUBLIQUE OU SUR UN POINT COLLECTIF :

- > Vous polluez notre cadre de vie,
- > Vous alourdissez votre propre taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- > Vous perturbez l'ensemble du dispositif de collecte,
- > Vous mettez en danger la sécurité des usagers et des agents de la collecte,
- > **Vous risquez jusqu'à 1500€ d'amende avec confiscation de votre véhicule !**

### ! TOLÉRANCE ZÉRO INCIVILITÉ SUR TOUT LE PAYS DE GRASSE :

- > Un dispositif ultra-moderne et nomade d'appareils photos à vision nocturne,
- > **Dressage d'une contravention majorée du coût de remise en état du lieu,**
- > Fichage des contrevenants,
- > Renforcement de la vidéosurveillance sur les communes du Pays de Grasse.

### ! POURQUOI PRENDRE DE TELS RISQUES ?

- > Réseau gratuit pour les particuliers de 8 déchèteries (voir en page 12),
- > Service d'enlèvement à domicile des encombrants pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite exclusivement.

# Idées REÇUES

» **LES EMBALLAGES MÉNAGERS ET LES ORDURES MÉNAGÈRES FINISSENT TOUS ENSEMBLE CAR CE SONT LES MÊMES CAMIONS QUI LES COLLECTENT !**

Les véhicules en charge de la collecte sélective et des ordures ménagères sont effectivement les mêmes, mais selon le jour, leur collecte varie. Les déchets ne sont donc jamais mélangés ! Tous les emballages ménagers collectés sont accueillis au centre de tri de Cannes-la-Bocca, où ils sont rassemblés par familles puis transférés vers des filières de valorisation adaptées. Les ordures ménagères sont déposées dans un quai de transfert, puis envoyées vers des filières de valorisation énergétique et d'enfouissement.

» **JE PAIE DÉJÀ MES IMPÔTS, JE N'AI PAS BESOIN DE TRIER EN PLUS MES DÉCHETS !**

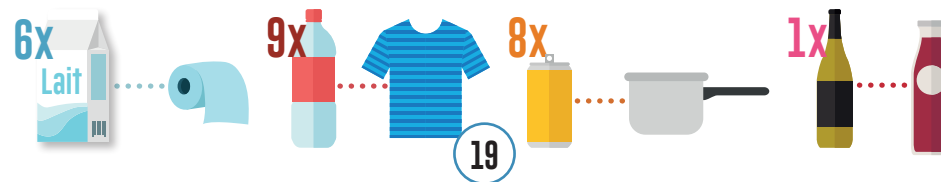
Hausse du coût du carburant, sanctions financières prévues par la législation pour l'élimination de tous les déchets non recyclés, saturation des sites de traitement des Alpes-Maritimes, multiples sont les facteurs qui impactent le taux d'imposition de tous les administrés. Aujourd'hui, réduire sa production de déchets et les trier assidûment au quotidien sont les deux moyens les plus efficaces pour ralentir ce phénomène.

» **IL EST POSSIBLE DE METTRE SES EMBALLAGES MÉNAGERS DANS UN SAC NOIR CAR TOUS LES SACS SONT DE TOUTE MANIÈRE OUVERTS AU CENTRE DE TRI.**

Les emballages ménagers ne doivent surtout pas être enfermés dans un sac opaque mais transparent, sinon celui-ci sera considéré comme étant rempli d'ordures ménagères, et de fait, mis de côté pour ne pas polluer le reste du gisement. Faites donc attention pour ne pas anéantir tous vos efforts !

» **ON NE SAIT PAS VRAIMENT QUELLE EST L'UTILITÉ DU TRI SÉLECTIF !**

Ah oui ? La preuve en images !



Pour tout  
**RENSEIGNEMENT**  
sur la gestion  
**DE VOS DÉCHETS :**

 **0 800 506 586**  
appel gratuit depuis un poste fixe

 **collecte@paysdegrasse.fr**



Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse  
57, Avenue Pierre Sépard  
06130 GRASSE  
[www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr)



**# LE TRI**  
**MA SECONDE NATURE**

